

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2019**

Date de convocation et d'affichage : 05 juillet 2019

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 02.


**Présents :**

**Mmes** BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEROY Marie-Thérèse, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, ZAJAC Anna

**MM.** ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DEON Philippe, FARINE Bruno, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GAURIER Claude, GATOUILLAT Marcel, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, HANDEL William, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, LEPRINCE Didier, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SUBTIL Bruno, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

**Représentés :** TRIBOT Philippe par COQUILLARD Gérard, BRANLE Christian par TRESSOU Marie-Hélène, ROTA Colette par MORET André, VETTER Claude par SIMON Chantal, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno

**Sont excusés et ont donné pouvoir :** BLASCO Thierry à BLASSON Christian, BOUCHOT Chantal à JOLLIOT Marie-France, URBAIN Sandrine à ROBLET Bernard, DEMOISSON Daniel à BLANCHARD Dominique, PAUTRAS Marie-Françoise à SEBBARI Samira, SAUVAGE Philippe à MOCQUERY Bernard, DRAGON Jean-Luc à GREMILLET Annie, DUQUESNOY Olivier à ROUSSELOT Nicole, ARNAUD Jean-Jacques à LEIX Jean-François, MOSER Alain à RABAT-ARTAUD Nadia, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BAZIN-MALGRAS Valérie à HELIOT-COURONNE Isabelle, BRET Marc à LE CORRE Marie, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, HONORE Nicolas à SERRA Frédéric, LEMELLE Flavienne à BOISSEAU Dominique, LEYMBERGER Brigitte à GRANDPIERRE Elisabeth, MENUET Gérard à BAUDOUX Bruno, OUADAH Karima à ROUVRE Annie, PATELLI Lise à BEURY Jeanne-Laure, THOMAS Christine à PORTIER-GUENIN Françoise, FAURE Gilbert à MEIRHAEGHE Jean-François

**Excusés :** DESROUSSEAUX Pascal, GERARD Fabien, RESLINSKI Jean-François, GRIENENBERGER Daniel, REHN Yves, CHAPLOT Roland, BACHMANN Jean-Marie, TRUELLE Hubert, GACHOWSKI Jacques, FRAPIN David, ROYERE Raynald, SCHMITT Philippe, SPILMANN Marcel, SIMON Véronique, AMILHAU Marie-Pierre, MARTINOT Bruno, RICHARD Sophie

**Absents :** FEVRE Dolly, PARIGAUX Jean-Louis, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, BAILLY Jean-Marie, MANDELLI François, COURTOIS Jean-Christophe, LANDREAT Pascal

**Sont présents mais ne participent pas au vote, étant en conflit d'intérêt :** SEBEYRAN Marc, HELIOT-COURONNE Isabelle, DUCHENE Annie, GIRARDIN Olivier, SUBTIL Bruno, BEURY Jeanne-Laure

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

<b>DELIBERATION N°33</b>	<b>Etude de faisabilité - Projet eau et agriculture durables du Chatillonnais</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Jean-Michel VIART</b>

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
90	104	104			6

**Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2019**

**ETUDE DE FAISABILITE  
PROJET EAU ET AGRICULTURE DURABLES DU CHATILLONNAIS**

Annexe : convention

**Exposé** :

L'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) Sequana est un syndicat de bassin versant exerçant la compétence GEMAPI sur le bassin de la Seine Côte d'Or, Haute Marne et Yonne. Il a pour vocation d'aménager, de restaurer et d'entretenir la Seine et ses affluents sur la totalité de son territoire, en respectant une politique de gestion cohérente et durable de la ressource en eau, à l'échelle du bassin versant. A ce titre, l'EPAGE est en cours d'élaboration d'un contrat territorial Eau et Climat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Ce territoire est concerné par trois types d'inondations : le ruissellement, les inondations par débordement et les remontées de nappe.

Le périmètre de l'EPAGE est intégré dans le périmètre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure. A ce titre, l'EPAGE est fléché comme un porteur de projet potentiel dans le programme d'actions (2020-2026) du PAPI, notamment au titre du ralentissement des écoulements et de la communication.

Dans ce cadre, l'EPAGE Sequana, en partenariat avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) du futur Parc National des forêts de Champagne et Bourgogne, l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, les collectivités territoriales du territoire de SEQUANA et les représentants agricoles ont exprimé une volonté commune de participer à la résilience du territoire de la Seine Amont et son adaptation au changement climatique par l'adaptation des pratiques agricoles.

Ce projet nommé «Eau et Agriculture durables du Chatillonnais» a pour principaux objectifs la prévention des inondations et des étiages, la préservation de la qualité de la ressource en eau et de la biodiversité à l'échelle du bassin versant par l'adaptation des pratiques ainsi que la structuration des filières agricoles à forte valeur ajoutée locale.

Troyes Champagne Métropole, en tant que Communauté d'agglomération principale du Bassin versant de la Seine Supérieure, pourrait s'associer à cette démarche en qualité de partenaire technique et financier pour l'étude de faisabilité de ce projet, dont l'EPAGE Sequana est maître d'ouvrage.

Les participations prévisionnelles des différents partenaires de cette étude estimée à 68 000 € HT soit 81 600 € TTC seraient les suivantes :

<b>Cofinanceurs</b>	<b>Taux de financement prévisionnels</b>	<b>Montant de la subvention sollicitée en TTC</b>
AESN	30,6%	25 000 €
Région Grand Est	5%	4 280 €
EPTB SGL	37%	30 000 €
Troyes Champagne Métropole	6.1%	5 000 €
CC du Châtillonnais	1.2%	1 000 €
Participation agricoles	4.0%	3 000 €
GIP du futur PN	6.1%	5 000 €
EPAGE Sequana	10 %	8 320 €
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>81 600 €</b>

La participation financière de Troyes Champagne Métropole serait de 5 000 € et inscrite sur le budget GEMAPI.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** la participation financière de Troyes Champagne Métropole de 5 000 € au projet Eau et Agriculture durables du Châtillonnais porté par l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) Sequana ;
- **D'APPROUVER** le projet de convention de financement relatif à l'étude de faisabilité de ce projet ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer la convention à intervenir, ainsi que tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

<b>Vote</b>	<b>PARTICIPANTS</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>Non-participation au vote</b>



## CONVENTION

### Réalisation d'une étude de faisabilité

#### Projet « Eau et Agricultures Durables du Châtillonnais »

La présente convention est passée entre les soussignés :

- **L'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Sequana (EPAGE Sequana)**, dont le siège social est au 21 boulevard Gustave Morizot 21400 Châtillon sur Seine (Côte d'Or), représenté par son Président, Thierry NAUDINOT, autorisé par la délibération du 30 novembre 2018.

ET  
- **Troyes Champagne Métropole (TCM)**, dont le siège est situé 1, place Robert GALLEY - 10 000 TROYES, représenté par son Président, Monsieur Francois BAROIN, autorisé par la délibération du XX 2019

Il a été convenu ce qui suit :

#### CONTEXTE

L'EPAGE Sequana, a pour vocation d'aménager, de restaurer et d'entretenir la Seine et ses affluents sur la totalité de son territoire, en respectant une politique de gestion cohérente et durable des cours d'eau, à l'échelle du bassin versant.

L'EPAGE Sequana, en partenariat avec le GIP du futur Parc National des Forêts de Champagne et Bourgogne, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, l'EPFB Seine Grands Laes, les collectivités territoriales locales et représentants agricoles ont exprimé une volonté commune de participer à la résilience du territoire de la Seine amont et son adaptation au changement climatique par l'adaptation des pratiques agricoles.

TCM est un des partenaires de cette démarche et souhaite s'engager techniquement et financièrement dans l'étude de faisabilité.

#### EXPOSE DES MOTIFS

##### Article 1 : **Objet de la convention.**

La présente convention de principe a pour objet de préciser les engagements de chaque partie dans la réalisation d'une étude de faisabilité relative au projet « Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais » (EADC).

##### Article 2 : **Objectifs généraux.**

Les objectifs globaux de l'étude sont la préservation des enjeux liés à l'Eau et la participation à ce titre à la résilience du territoire et son adaptation au changement climatique par sa concordance avec la stratégie définie par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Les enjeux liés à l'Eau sur le territoire sont :

- La prévention des inondations et des étages sévères,
- La préservation de la ressource en eau,
- La préservation de la biodiversité humide.

Le cadre général de l'étude est la mise en œuvre d'une stratégie territoriale permettant la rémunération des services environnementaux liés aux enjeux « Eau » réalisés par les agriculteurs du territoire.

##### Article 3 : **Engagement des parties.**

TCM s'engage à participer activement aux réflexions, aux ateliers de co-construction ainsi qu'au comité de pilotage de la tranche fermée de l'étude. TCM tiendra à disposition du prestataire l'ensemble des documents disponibles permettant de constituer une base de données bibliographique.

TCM s'engage à participer financièrement au coût de l'étude dans les conditions définies ci-après.

L'EPAGE Sequana s'engage à faire réaliser la prestation d'étude de faisabilité, selon les règles de la commande publique.

L'EPAGE Sequana prend en charge le coût du projet et percevra les subventions et participations attribuées.

Fait à Le  
**Le Président de Troyes Champagne Métropole** **Le Président de l'EPAGE Sequana**

**Estimatif des dépenses et participations :**

Estimation des dépenses	Prix HT	Prix TTC
Etude de faisabilité (tranche ferme)	68 000€	81 600€

Cofinanciers	Taux de financement prévisionnels	Montant de la subvention sollicitée en TTC
AESN	30,6%	25 000 €
Région Grand Est	5%	4 280 €
EPTB SGL	37%	30 000 €
Troyes Champagne Métropole	6,1%	5 000 €
CC du Châtillonnais	1,2%	1 000 €
Participation agricoles	4,0%	3 000 €
GIP du futur PN	6,1%	5 000 €
EPAGE Sequana	10 %	8 320 €
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>81 600 €</b>

**François BAROIN**

**Thierry NAUDINOT**

Le paiement des participations s'effectuera conformément aux règles du droit public avec les délais et modalités de paiement propre au droit public.

Cette convention n'est pas gage de réalisation de ce projet qui se fera sous réserve d'obtention des financements.

**Article 4 : Durée de la convention.**

La présente convention est conclue à compter de sa signature jusqu'à la finalisation de la prestation de l'étude de faisabilité (tranche ferme), sous réserve de l'obtention d'un plan de financement satisfaisant.

**Article 5 : Litiges.**

En cas de litige, le tribunal administratif compétent est celui de Dijon.

Les deux parties acceptent ce projet et les engagements s'y référant tels qu'ils sont décrits dans ce document.

Etabli en 2 exemplaires